



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes : Pas-de-Calais

Question écrite n° 50173

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation de la commune de Frevin-Capelle (Pas-de-Calais) à l'égard des projets actuels du tracé de la future autoroute A 1 bis. En effet, selon ces projets, la commune serait encerclée sur trois cotés et placée dans une situation particulièrement préoccupante. Il exprime donc le souhait qu'un examen bienveillant de ce dossier permette à cette commune de continuer à bénéficier d'un cadre de vie normal.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'autoroute A 1 bis (Amiens - Lille - frontière belge) est inscrit au schéma directeur routier national approuvé par décret le 1er avril 1992, dans l'objectif d'éviter la congestion prévisible de l'autoroute A 1. Les études préliminaires en cours ont dégagé plusieurs solutions de tracé possibles à l'intérieur d'un triangle Amiens - Bethune - Arras et quelques variantes entre l'autoroute A 26 et Lille. Les préfets des trois départements concernés ont présenté à la consultation locale, à partir de la fin juin 1991, les tracés envisageables avec leurs avantages et leurs inconvénients, notamment du point de vue de leur intérêt économique et de leur impact sur l'environnement. En outre, comme le ministre de l'équipement, du logement et des transports a pu le rappeler récemment à l'Assemblée nationale, il a été décidé d'élargir la réflexion sur ce qui pourrait être appelé le Corridor nord de transport. Cette démarche consiste à analyser sous l'angle de l'intermodalité toutes les questions que pose l'évolution des transports dans cette zone. Elle sera menée en liaison avec les élus et ses conclusions orienteront la suite des études de l'autoroute A 1 bis.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Leonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50173

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4675